

INGENIUM - MUSÉES DES SCIENCES ET DE
L'INNOVATION DU CANADA

RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL
(NON VÉRIFIÉ)

POUR LE TRIMESTRE AYANT PRIS FIN
LE 30 JUIN 2023

Rapport de gestion

30 juin 2023

Cette section du rapport financier trimestriel présente la discussion de la direction à propos du rendement financier de l'entreprise au cours du premier trimestre clos le 30 juin 2023. Veuillez le lire en parallèle avec les états financiers trimestriels d'Ingenium, qui suivent cette section.

SURVOL

Ingenium a connu un solide premier trimestre d'activité dans l'ensemble de l'organisme. Le point le plus positif et le plus réjouissant est sans doute l'augmentation du nombre d'activités en personne dans les musées pour les visiteurs et le personnel, la fréquentation se rapprochant des niveaux d'achalandage d'avant la pandémie, au début de 2020.

Objectif stratégique 1 : Collaborer pour innover – inspirer l'ingéniosité canadienne

Pendant le premier trimestre, Ingenium a mis l'accent sur l'établissement et l'élargissement de partenariats durables aptes à faire croître le bassin de compétences dans le domaine des STIAM. Le Musée de l'aviation et de l'espace du Canada a misé sur son partenariat avec l'Université Western pour intégrer certaines activités de l'établissement qui sont axées sur les STIAM dans la programmation de ses camps d'été. De son côté, le Musée des sciences et de la technologie du Canada a travaillé avec l'Université d'Ottawa pour étendre sa collaboration avec le Labo en action à d'autres domaines de recherche. Le Labo en action est un partenariat entre l'Université d'Ottawa et le Musée des sciences et de la technologie du Canada grâce auquel des chercheurs réalisent des études de pointe sur le développement de l'enfant auprès des familles qui visitent le musée. Le printemps a également connu une augmentation significative des programmes scolaires sur place dans les trois musées, lesquels affichent le plus grand nombre d'élèves participants depuis avant la pandémie de COVID-19.

Objectif stratégique 2 : Assurer l'accès à tous – repousser les limites de l'engagement

Ingenium s'est engagée à collaborer avec les peuples autochtones du Canada dans un esprit de réconciliation. Or, le Centre d'apprentissage du Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada est fier d'accueillir une œuvre d'art textile créée spécialement pour cet espace par Tracey-Mae Chambers, artiste métisse d'installations. Cette œuvre d'art unique est présentée au public depuis mars. Elle fait partie de la série pancanadienne #hopeandhealingcanada de l'artiste, qui utilise des fibres recyclées et de seconde main pour nous rappeler que nous pouvons tous nous *démêler* (désapprendre) et refaçonner notre compréhension pour ajouter de nouveaux fils de pensée et plus de voix dans le narratif qui sculpte notre société et éclaire notre avenir.

Objectif stratégique 3 : Renforcer nos fondations

Les plans et efforts d'Ingenium pour réaliser le plein potentiel du Centre Ingenium et de la collection nationale ont été interrompus pendant la pandémie. Maintenant que cette interruption est derrière nous, Ingenium peut repartir à zéro pour faire du Centre un carrefour d'excellence en matière de soins des collections, de recherche et d'accessibilité. Cela signifie qu'il faut se réaligner sur la mise en œuvre du plan quinquennal en cours pour faire de l'Institut de recherche du Centre Ingenium un chef de file dans le domaine de la recherche sur la culture matérielle. Plus précisément, la division Collection et recherche y accueille des gens d'érudition, crée de nouvelles occasions de bourses, et trouve des moyens créatifs pour diffuser les connaissances, mettre en commun ses actifs et communiquer sa volonté et son empressement à collaborer.

Rapport de gestion

30 juin 2023

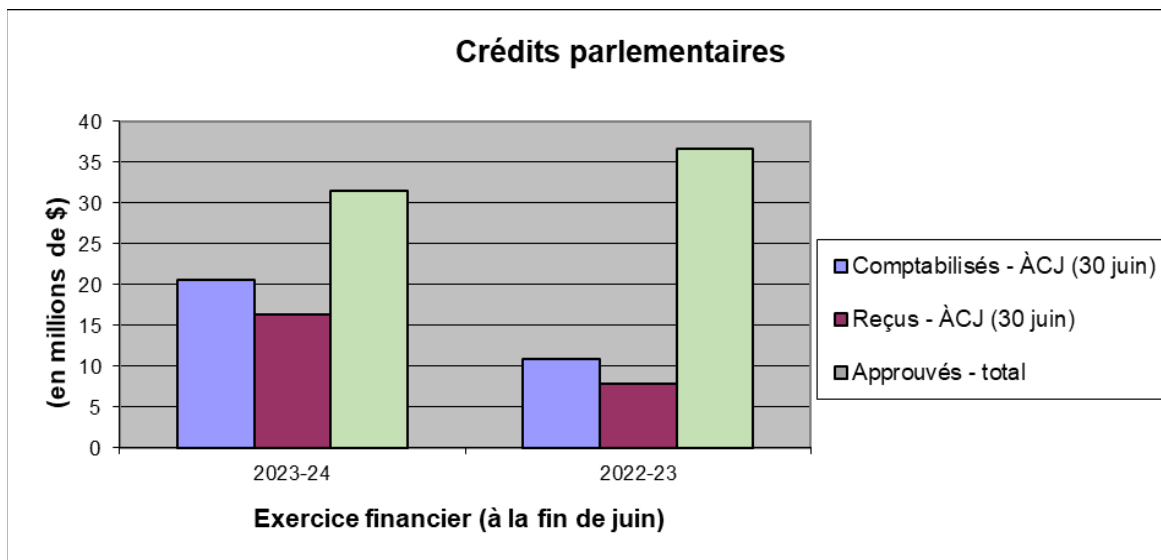
RÉSULTATS FINANCIERS

De façon générale, Ingenium a affiché une perte mineure de 0,313 million de dollars (0,184 million en 2022-2023) dans ses actifs nets non affectés, qui sont passés de 6,604 millions au 31 mars 2023 à 6,291 millions au 30 juin 2023.

Afin d'atténuer certaines des pressions financières liées à des accommodements, le gouvernement fédéral a annoncé dans son budget de 2023 un financement temporaire supplémentaire pour les six musées nationaux du Canada et la Commission des champs de bataille nationaux en 2023-2024 et en 2024-2025. L'affectation de ces fonds commencera à l'automne 2023, à condition qu'ils soient approuvés par le Parlement.

Crédits parlementaires

Le total des crédits parlementaires figurant dans les états financiers (selon la méthode de comptabilité d'exercice) pour le premier trimestre de 2023-2024 est de 10,05 millions de dollars (10,89 millions en 2022-2023). Le niveau des crédits a diminué parce que le financement temporaire reçu en raison de la pandémie a pris fin étant donné que les recettes des musées se rétablissent progressivement. Pour l'exercice 2023-2024, les crédits totaux, y compris le financement spécial prévu au budget fédéral de 2023, se chiffrent à 35,4 millions de dollars (36,6 millions de dollars en 2021-2022). Ce financement spécial présenté par le gouvernement du Canada en juin 2023 comprend 6,897 millions de dollars en 2023-2024 (8,05 millions en 2022-2023) pour faire face aux pressions financières causées par l'inflation et l'augmentation de l'impôt foncier.

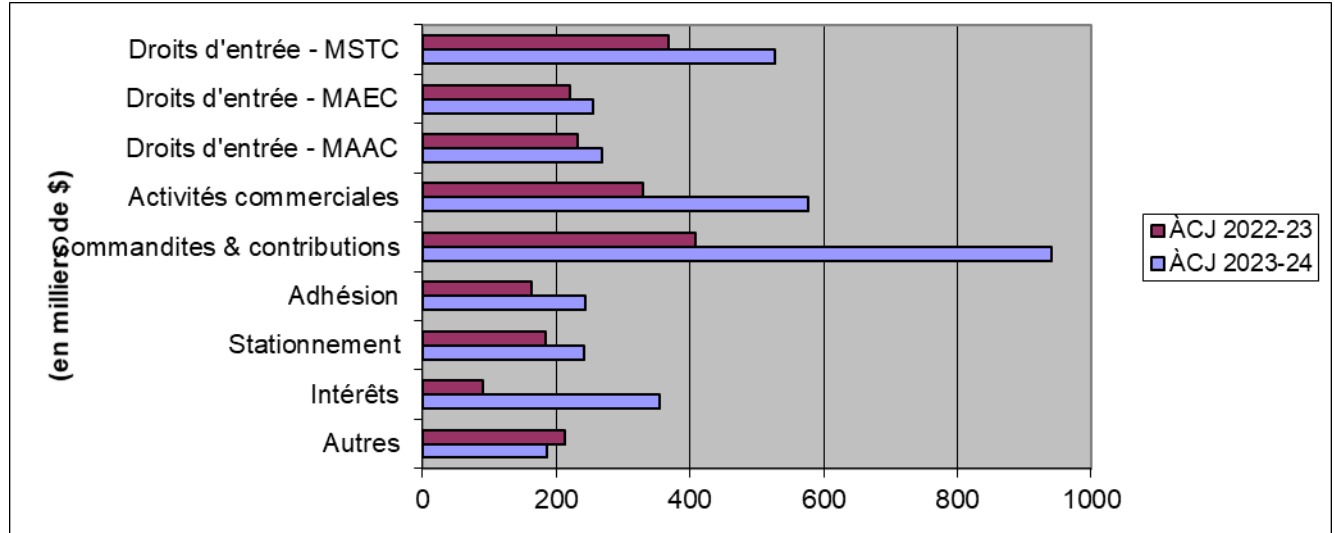


Rapport de gestion

30 juin 2023

Produits d'exploitation

À la fin du mois de juin 2023, les revenus du premier trimestre ont été plus élevés que ceux générés au premier trimestre de 2022-2023 (3,6 millions de dollars en 2023-2024 par rapport à 2,2 millions de dollars en 2022-2023). Les répercussions de la pandémie de COVID-19 ont continué de s'atténuer, et on constate dans les musées une remontée substantielle de la fréquentation vers les niveaux antérieurs. Par conséquent, les recettes d'exploitation générées au premier trimestre de 2023-2024 sont beaucoup plus proches cette année de celles générées au premier trimestre de 2019-2020 (2,3 millions de dollars en 2023-2024 par rapport à 2,754 millions de dollars en 2019-2020). Les revenus provenant des contributions ont augmenté de 0,532 million de dollars, passant de 0,408 million de dollars au premier trimestre de 2022-2023 à 0,94 million de dollars au premier trimestre de 2023-2024. La Société reconnaît des contributions importantes du ministère des Pêches et des Océans, et a reçu une contribution de 0,222 million de dollars de la Fondation Ingenium au cours de l'exercice en cours (0 \$ en 2022-2023).

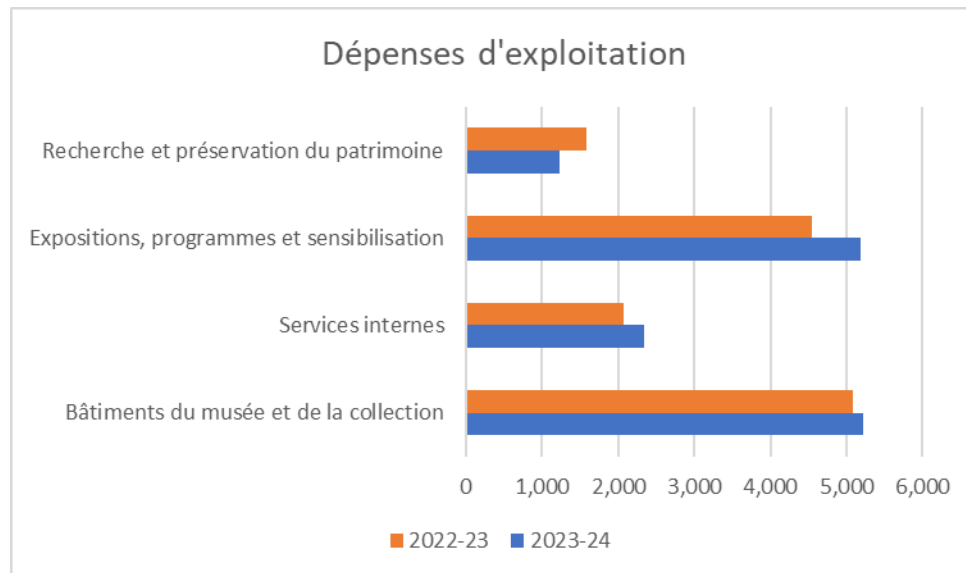


Rapport de gestion

30 juin 2023

Dépenses d'exploitation

Les dépenses totales ont atteint les 13,957 millions de dollars pendant le premier trimestre de 2023-2024, soit une légère augmentation par rapport à la même période l'an dernier (13,285 millions de dollars en 2022-2023). Les dépenses ont augmenté en ce qui concerne les responsabilités fondamentales « Expositions, programmes et rayonnement », « Musées et immeubles abritant la collection » et « Services internes », tandis que celles du secteur « Préservation du patrimoine et recherche » ont diminué à 1,2 million de dollars (1,6 million de dollars en 2022-2023). L'an dernier, des coûts relativement importants ont été engagés dans ce dernier secteur pour mener à bien le projet de déménagement de la collection. Les activités des musées revenant progressivement à leur niveau pré-pandémique, les dépenses ont augmenté pour pouvoir offrir tous les programmes et activités dans les musées. L'inflation a également contribué à l'augmentation des dépenses totales.



Dépenses en capital

Pendant le premier trimestre de 2023-2024, la société a fait des investissements dans ses immobilisations d'un montant de 0,7 million de dollars (1,1 million en 2022-2023). Ces investissements sont en lien avec l'aménagement du Laboratoire d'innovation numérique au Centre Ingenium, l'achat d'équipement muséal spécialisé et un investissement dans les expositions permanentes.

Rapport de gestion

30 juin 2023

En 2023-2024, trois risques importants inclus dans le profil de risque sont considérés supérieurs au seuil de tolérance de la Société :

- **Financement fourni par le gouvernement** : le risque que la société ne recevra pas suffisamment de financement du gouvernement étant donné les coûts à la hausse, le défaut d'indexer le financement, et les nouvelles dépenses non provisionnées (pour couvrir les PERI pour le MSTC et le Centre Ingenium). Pour atténuer ce risque, surtout en contexte d'une diminution marquée des recettes, la société a maintenu une communication continue avec le gouvernement en ce qui concerne ses besoins opérationnels et en immobilisations. Un financement ponctuel a été annoncé pour couvrir les hausses des coûts associés à l'entretien des bâtiments pour 2023-2024 et 2024-2025.
- **Concurrence et conditions du marché** : le risque qu'Ingenium ne puisse pas réagir de façon adéquate aux changements dans les tendances du marché, qu'elle ne puisse pas rester compétitive et qu'elle ne puisse pas générer suffisamment de revenus. En raison de la pandémie, le tourisme dans la région a considérablement diminué, et étant donné la fermeture temporaire des musées en conformité aux mesures de santé publique en réaction à la crise sanitaire, les revenus provenant des visites dans les musées ont connu une chute extraordinairement marquée. Pour remédier à la baisse de revenus, la société a diminué ses effectifs ayant un poste d'une durée déterminée et les heures de travail du personnel des musées, et a considérablement diminué ses dépenses dans tous les secteurs de l'organisme.
- **Contributions et philanthropie** : le risque que la Société ne pourra pas obtenir la quantité voulue de contributions (y compris les dons philanthropiques) de tiers étant donné sa capacité limitée de réaliser des activités de collecte de fonds, et la fausse perception qu'elle est une institution fédérale entièrement financée par le gouvernement. Pour atténuer ce risque, la Société a travaillé à renouveler ses ententes de financement, et elle examine le paysage de la philanthropie afin de réajuster sa stratégie de collecte de fonds.
- La Société surveille également de près d'autres risques liés à la capacité de la main-d'œuvre, à la biosécurité et à la cybersécurité.

États financiers

Rapport Financier Trimestriel (non vérifié)

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

Pour assumer cette responsabilité, la direction a établi et maintient des registres et documents comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but d'établir avec une assurance raisonnable que l'information financière fournie est fiable, que les biens sont protégés et contrôlés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements ainsi qu'à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs de la Société.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

Christina Tessier
Le présidente-directrice générale

Kimberlee Hemming
Directrice général des opérations, Personnel et services corporatifs

Le 23 août 2023

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non vérifié)

Au 30 juin

<i>(en milliers de dollars)</i>	30 juin 2023		31 mars 2023	
ACTIF				
À court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 745	\$	30 627	\$
Créances				
Ministères	398		720	
Clients	472		457	
Stocks	647		595	
Frais payés d'avance	1 143		1 160	
	<u>31 405</u>		<u>33 559</u>	
Collection (note 3)	1		1	
Immobilisations	239 875		242 072	
	<u>271 281</u>	\$	<u>275 632</u>	\$
PASSIF				
À court terme				
Créditeurs et charges à payer				
Ministères	9 453	\$	10 366	\$
Tranche à court terme des avantages sociaux futurs	174		423	
Apports reportés et produit reporté	13 714		14 804	
	<u>23 341</u>		<u>25 593</u>	
Avantages sociaux futurs	474		474	
Avance à long terme (note 4)	4 208		4 208	
Apports reportés liés aux immobilisations	226 866		229 038	
	<u>254 888</u>		<u>258 926</u>	
ACTIF NET				
Non affecté	6 291		6 604	
Investissement en immobilisations	10 102		10 102	
	<u>16 393</u>		<u>16 706</u>	
	<u>271 281</u>	\$	<u>275 632</u>	\$

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES RÉSULTATS (non vérifié)

Pour le trimestre terminé le 30 juin

<i>(en milliers de dollars)</i>	T1 2023		T1 2022	
PRODUITS				
Exploitation (Tableau 1)	2 300	\$	1 711	\$
Contributions (Tableau 1)	940		408	
Intérêts	254		91	
Total des produits	3 594	\$	2 210	\$
CHARGES (Tableau 2)				
Recherche et préservation du patrimoine	1 232		1 584	
Expositions, programmes et sensibilisation	5 183		4 543	
Services internes	2 332		2 069	
Bâtiments du musée et de la collection	5 210		5 089	
Total des charges	13 957		13 285	
Déficit avant les crédits parlementaires	(10 363)		(11 075)	
Crédits parlementaires (note 5)	10 050		10 891	
Perte net de la période	(313)	\$	(184)	\$

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET (non vérifié)

Pour le trimestre terminé le 30 juin

<i>(en milliers de dollars)</i>	30 juin 2023	31 mars 2023
Investissement en immobilisations au début de la période	10 102 \$	10 102 \$
Investissement en immobilisations au cours de la période	-	-
Investissement en immobilisations à la fin de la période	10 102	10 102
Bénéfice non affecté au début de la période	6 604	4 684
Bénéfice (perte) net de la période	(313)	1 920
Bénéfice non affecté à la fin de la période	6 291	6 604
ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE	16 393 \$	16 706 \$

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (non vérifié)

Pour le trimestre terminé le 30 juin

<i>(en milliers de dollars)</i>	T1 2023	T1 2022
Activités de fonctionnement :		
Encaissements (clients et donateurs)	2 774 \$	2 547 \$
Crédits parlementaires reçus pour les dépenses d'exploitation	7 277	7 884
Décaissements (fournisseurs)	(5 759)	(6 424)
Décaissements (salaires et avantage sociaux)	(5 907)	(5 532)
Sommes reçues de la fondation	222	15
Intérêts reçus	390	73
Total des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(1 003)</u>	<u>(1 437)</u>
Activités d'investissement en immobilisations :		
Décaissements relatifs à l'acquisition d'immobilisations	(1 219)	(1 247)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(1 219)</u>	<u>(1 247)</u>
Activités de financement :		
Crédits parlementaires reçus pour l'acquisition d'immobilisations	340	51
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>340</u>	<u>51</u>
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 882)	(2 633)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	<u>30 627</u>	<u>29 607</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	<u><u>28 745 \$</u></u>	<u><u>26 974 \$</u></u>

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS

30 juin 2023

Les états financiers trimestriels d'INGENIUM - musées des sciences et de l'innovation du Canada doivent être lus de concert avec les états financiers annuels vérifiés les plus récents ainsi qu'avec le compte rendu faisant partie du rapport financier trimestriel.

1. Pouvoirs, mission et activités

Le Musée national des sciences et de la technologie a été constitué le 1^{er} juillet 1990 en vertu de la *Loi sur les musées*, et est une société d'État mentionnée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas assujéti à l'impôt sur les bénéfices en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Tel que le mentionne la *Loi sur les musées*, la Société a pour mission de promouvoir la culture scientifique et technique au Canada par la constitution, l'entretien et le développement d'une collection d'objets scientifiques et techniques principalement axée sur le Canada, et par la présentation des procédés et productions de l'activité scientifique et technique, ainsi que de leurs rapports avec la société sur le plan économique, social et culturel.

La Société exerce ses activités sous le nom d'INGENIUM - musées des sciences et de l'innovation du Canada. Elle gère trois établissements muséaux : le Musée des sciences et de la technologie du Canada, le Musée de l'aviation et de l'espace du Canada et le Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada. Les activités de la Société sont réparties en quatre activités complémentaires :

Préservation du patrimoine

Cette activité comprend la documentation, le catalogage, la conservation, la recherche historique, la bibliothèque et les services connexes.

Diffusion des connaissances

Cette activité comprend l'élaboration et l'entretien des expositions, les programmes d'interprétation et d'enseignement, de communication et de promotion, la diffusion sur le Web et les autres services aux visiteurs.

Services internes

Cette activité comprend les services de ressources humaines, des finances et de la gestion des installations, du développement d'entreprise et des activités commerciales, qui sont tous gérés centralement.

Installations

Cette activité comprend les frais de fonctionnement et d'entretien des immeubles qui appartiennent à la Société et de ceux qui sont loués, ainsi que les services de sécurité. Elle comprend également une partie considérable des charges d'amortissement étant donné que les acquisitions d'immobilisations se rapportent principalement aux installations de la Société.

Directive conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'administration financière*

En juillet 2015, la société a reçu une instruction (C.P. 2015-1105) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son plan d'entreprise. Dans le but de rencontrer les exigences et de se conformer à la directive du Conseil du Trésor, la Société a révisé ses politiques, directives et pratiques concernant les voyages et les frais d'accueil.

30 juin 2023

2. Conventions comptables

Les conventions comptables importantes sont :

(a) Base de présentation

Ces états financiers ont été préparés en accordance avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public, applicables aux organismes gouvernementaux sans but lucratif. La Société a préparé les états financiers en appliquant la série 4200 du PSAS. La Société applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports pour les organismes sans but lucratif.

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les placements de la Société sont très liquides parce qu'ils sont remboursables sur demande sans préavis ni pénalité et sont limités à des placements à revenus fixes auprès d'institutions financières de renom qui sont des membres de l'Association Canadienne des Paiements, à des effets garantis par les gouvernements et à des effets commerciaux cotés A++ par la Société canadienne d'évaluation du crédit.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés se présentent des crédits non utilisés et des contributions reportées des individus et des entreprises pour une fin déterminée.

(c) Créances

La Société établit une provision pour créances douteuses, qui reflète la baisse de valeur estimative des créances. La provision est basée sur les comptes clients et est déterminée en considérant les connaissances de la Société sur la situation financière de ses clients, l'âge des comptes clients, le climat politique et économique actuel, la concentration des clients, les normes de l'industrie et l'historique de recouvrement.

Les pertes sur créances sont comptabilisées dans l'état des résultats, dans les charges d'exploitation.

(d) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré, alors que la valeur de réalisation nette est basée sur le prix de détail.

(e) Collection

La collection forme la plus grande part de l'actif de la Société, mais elle est comptabilisée à la valeur nominale de 1 000 \$ à l'état de la situation financière, vu les difficultés pratiques de lui attribuer une valeur significative.

Les objets de collection acquis par la Société sont comptabilisés comme charges dans l'exercice d'acquisition. Les objets donnés à la Société sont enregistrés comme actifs à leur valeur nominale.

(f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées selon les méthodes suivantes. Les immobilisations corporelles dont la Société s'est portée acquéreur et qui lui appartiennent sont comptabilisées

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS

30 juin 2023

Au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative. Les terrains et bâtiments appartenant au gouvernement du Canada et sous le contrôle de la Société sont comptabilisés à leur coût historique estimatif moins l'amortissement cumulé, dans le cas des bâtiments. Le coût historique estimatif net des bâtiments a été crédité aux apports reportés liés aux immobilisations et le coût historique estimatif des terrains a été crédité à l'actif net à titre d'investissement en immobilisations à l'état de la situation financière. Les terrains dont le coût historique ne peut pas être établi avec une certaine assurance sont comptabilisés à une valeur nominale et un montant correspondant est crédité à l'actif net. Les améliorations qui prolongent la vie utile ou le potentiel de service des bâtiments et des expositions sont capitalisées et comptabilisées au coût. Les améliorations aux bâtiments et aux expositions sont amorties sur la durée de vie utile des améliorations.

Lorsque les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société à fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la diminution de la valeur de l'actif. La réduction de valeur nette est alors comptabilisée à titre de dépense dans l'état des résultats.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, selon la règle de la demi-année pendant l'exercice d'acquisition, comme suit :

Bâtiments	10 à 40 ans
Améliorations aux bâtiments	10 à 25 ans
Mobilier de bureau	5 à 12 ans
Matériel	5 à 12 ans
Logiciels	5 ans
Expositions permanentes	5 à 20 ans

Les sommes relatives aux projets d'immobilisations en cours sont virées à la rubrique appropriée des immobilisations corporelles lorsque le projet est achevé, et elles sont alors amorties conformément à la politique de la Société.

(g) Avantages sociaux futurs

i) Régime de retraite

L'ensemble des employés de la Société participe au Régime de retraite de la fonction publique, un régime à prestations déterminées établi en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les cotisations doivent être versées par les employés et la Société afin de couvrir les coûts liés au service courant. En vertu de la loi actuelle, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer d'autres cotisations en ce qui a trait aux services passés ou au déficit du régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées dans les dépenses de l'année où les services ont été rendus et représentent l'obligation totale des avantages sociaux futurs de la Société.

ii) Indemnités de départ et prestations de cessation d'emploi

Avant le 11 mai 2012, les employés avaient droit à des indemnités de départ, tel que prévu dans les conventions collectives et les conditions d'emploi. La Société a éliminé ces indemnités à compter du 11 mai, 2012 et les montants non-payés à la fin de l'exercice ont

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS

30 juin 2023

Été comptabilisés à titre de courus et sont recalculé chaque année afin de prendre en considération les augmentations de salaire.

La Société continue de fournir des prestations de cessation d'emploi aux employés mis à pied. Les indemnités de départ et les prestations de cessation d'emploi ne sont pas capitalisées d'avance et ne détiennent donc aucun actif. Elles seront prélevées sur les crédits futurs.

iii) Congés de maladie

La Société accorde aux employés des congés de maladie qui s'accumulent, mais qui ne s'acquièrent pas. La Société comptabilise le coût des congés de maladies futurs au cours des périodes pendant lesquelles les employés rendent des services à la Société. L'évaluation du passif est fondée sur la meilleure estimation de la direction de l'inflation, les taux d'actualisation, les données démographiques des employés et l'utilisation des congés de maladie des employés actifs.

(h) Constatation des produits

i) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des fonds à la Société.

Les crédits parlementaires reçus pour l'achat des immobilisations amortissables, y compris les expositions dont la durée de vie utile est supérieure à un an, sont initialement comptabilisés comme apports reportés dans l'état de la situation financière. Quand un achat est effectué, la partie du crédit parlementaire utilisée pour effectuer l'achat est comptabilisée comme apports reportés liés aux immobilisations et est comptabilisée à titre de revenus selon la même méthode et pour les mêmes périodes que les immobilisations connexes acquises.

Les crédits parlementaires affectés à des dépenses précises sont reportés sur le bilan et comptabilisés à titre de revenus dans l'état des résultats pendant la période au cours de laquelle ces dépenses sont engagées.

Les crédits parlementaires qui ne sont pas affectés à une fin précise sont comptabilisés à titre de revenus dans l'état des résultats de la période pour laquelle le crédit parlementaire est autorisé.

ii) Fonctionnement

Les revenus découlant des activités des Musées comprennent les droits d'entrée et la vente de programmes, les ventes en boutique, la location des installations, les adhésions, les commandites, l'exploitation agricole et d'autres revenus. Ils sont constatés dans l'année au cours de laquelle la vente de produits est conclue ou au cours de laquelle les services sont fournis.

iii) Contributions

Les contributions provenant des commandites reçues pour l'acquisition et la conception des expositions dont la durée de vie utile est supérieure à un an sont d'abord comptabilisées à l'état de la situation financière à titre d'apports reportés (note 2). Lorsqu'un achat est effectué, la partie des commandites utilisée pour ce faire est inscrite à titre d'apports reportés liés aux immobilisations et comptabilisée à titre de revenus selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations connexes acquises.

Les apports affectés à l'externe à des fins précises sont reportés à l'état de la situation financière et comptabilisés à titre de revenus à l'état des résultats durant l'exercice au

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS

30 juin 2023

Cours duquel les dépenses connexes sont comptabilisées et les exigences sont satisfaites.

Les contributions non restrictives sont comptabilisées à titre de revenus à l'état des résultats dès qu'elles sont reçues ou sont recevables, si le montant peut être raisonnablement estimé et si la rentrée est raisonnablement assurée.

Les apports en nature, lorsqu'ils sont utilisés dans le cours normal des activités de la Société et que celle-ci aurait eu à les acheter autrement, sont comptabilisés à leur juste valeur marchande estimée au moment de leur réception. Puisqu'il est difficile de déterminer leur juste valeur, les services fournis par les bénévoles et les autres entités liées, ainsi que les objets donnés à la collection (note 3) ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

iv) Produits d'intérêts

Les intérêts sont constatés et comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(i) Conversion de devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens en fonction du taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur au 30 juin.

Les gains et les pertes réalisés découlant de la conversion de devises sont reportés dans l'état des résultats. Les gains sont reportés au titre de produits divers dans le tableau des produits d'exploitation et les pertes sont reportées au titre de charges diverses dans le tableau des charges.

(j) Actifs et passifs financiers

La Société classe les instruments financiers au moment de leur comptabilisation initiale en fonction des raisons pour lesquelles les actifs financiers ont été acquis ou les passifs ont été engagés. Tous les instruments financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers à leur comptabilisation initiale correspond au prix de transaction, soit la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Suivant leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués par l'application du traitement comptable qui correspond à leur classement.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût ou au coût amorti. Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les créances. Les passifs financiers comprennent l'avance à long terme, ainsi que les créditeurs et les charges à payer.

(k) Opérations entre apparentés

i) Opérations entre entités

Les opérations interentités sont des opérations entre des entités contrôlées par des capitaux communs. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées en chiffres bruts et sont évaluées à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- Les opérations interentités sont évaluées à la valeur d'échange lorsqu'elles sont effectuées conformément à des conditions semblables à celles qui seraient adoptées si les entités n'avaient pas de lien de dépendance, ou lorsque le coût payé est récupéré.
- Les biens et services reçus sans frais entre les entités contrôlées par des capitaux communs ne

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS

30 juin 2023

sont pas comptabilisés.

ii) Autres opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

l) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs incertains surviennent ou ne surviennent pas. S'il est probable que l'événement futur survienne ou ne survienne pas et que l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes aux états financiers.

(m) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public, applicables aux organismes gouvernementaux sans but lucratif, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des produits et des charges présentés dans les états financiers de l'exercice.

Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont les charges à payer, la provision pour créances douteuses, les avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Les résultats réels pourraient différer grandement des estimations. Ces estimations sont examinées annuellement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont inscrits dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Collection

Une partie de la mission de la Société est de « promouvoir la culture scientifique et technique au Canada par la constitution, l'entretien et le développement d'une collection d'objets scientifiques et techniques [...] ». Cette collection représente l'actif principal de la Société et est répartie entre les secteurs suivants :

- les communications;
- les ressources non renouvelables et le design industriel;
- les ressources naturelles;
- les sciences physiques et la médecine;
- les ressources renouvelables, qui comprennent l'agriculture et la foresterie;
- les instruments, outils et systèmes ayant des applications directes en mathématiques, en chimie, en physique, ainsi qu'en astronomie, astrophysique, météorologie, arpentage et cartographie, et technologies de l'information;
- les transports: terrestre, maritime, aérien et spatial.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS

30 juin 2023

4. Avance à long-terme

De 2008 à 2010, la Société a reçu des fonds du Secrétariat du Conseil du Trésor pour construire des salles de classe, des aires de vente au détail et un auditorium au Musée de l'aviation et de l'espace du Canada.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2023	2022
Financement pour la construction d'Installations génératrices de profit	4 208 \$	4 208 \$
	4 208 \$	4 208 \$

La Société a reçu les fonds sur la prémisse qu'un mécanisme de remboursement sera établi. Toutefois le remboursement des fonds pour la construction d'installations génératrices de profit n'était pas prévu avant 25 ans après le début du projet. Au 30 juin 2023, un mécanisme de remboursement doit encore être établi pour la construction d'installations génératrices de profit. La Société n'a pas d'intérêt à payer sur cette avance de fonds.

5. Crédits parlementaires

<i>(en milliers de dollars)</i>	2023	2022
Budget principal des dépenses d'exploitation et d'immobilisations	7 483 \$	7 879 \$
	7 483 \$	7 879 \$
Crédits reportés utilisés dans l'année en cours	198	1 258
Montants utilisés pour l'acquisition d'immobilisations amortissables	(340)	(937)
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	2 709	2 691
Crédits parlementaires	10 050 \$	10 891 \$

6. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés comprennent également les membres clés de la direction qui possèdent l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Société, c'est-à-dire l'équipe de la haute direction, tous les membres du conseil d'administration et les membres de leur famille immédiate. À l'exception des opérations décrites ci-dessous, la Société réalise des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions qu'avec des parties non apparentées. Ces opérations sont comptabilisées à la valeur d'échange.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS

30 juin 2023

Au cours de l'année, la Société a obtenu des services réalisés sans frais par Agriculture et Agroalimentaire Canada et par le Bureau du vérificateur général du Canada. Le bail pour la location des bâtiments du Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada sur le site de la Ferme expérimentale centrale et les services d'audit ont été assurés sans frais, et ne sont pas présentés dans l'état des opérations de la Société.

La Société est également liée à d'autres entités en raison de l'influence considérable qu'elle exerce sur ces organisations. Les opérations entre apparentés avec la Fondation (note 7) et l'Aéroclub Rockcliffe (note 8) sont présentées ailleurs dans ces états financiers.

7. Fondation de la Société des musées de sciences et technologies du Canada

La Fondation de la Société des musées de sciences et technologies du Canada (la Fondation) a été constituée le 14 novembre 2007 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* depuis le 1^{er} avril 2008. C'est une entité juridique distincte du Musée national des sciences et de la technologie, et tous les fonds qui seront recueillis par la Fondation seront destinés aux projets déterminés par la Fondation.

8. Aéroclub Rockcliffe

L'Aéroclub Rockcliffe (Rockcliffe Flying Club, RFC) est une organisation à but non-lucratif qui a pour objectif d'offrir des cours de pilotage reconnue par Transports Canada à ses membres et fournir des avions à ses membres pour des fins récréatives. Le RFC gère l'aéroport de Rockcliffe, qui est la propriété de la Société des musées de sciences et technologies du Canada et qui est situé sur le terrain du Musée de l'aviation et de l'espace du Canada. La Société a un intérêt économique dans le RFC en raison des importantes ressources fournies à l'Aéroclub en échange de l'entretien des lieux. La Société permet au RFC d'utiliser l'aéroport sans frais en échange de l'exploitation et de l'entretien des pistes, des voies de circulation, des aires de trafic, des terrains, des stationnements et de la voie d'accès. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services reçus ou des services offerts, l'opération n'est pas comptabilisée dans les présents états financiers.

9. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Société fait l'objet de diverses réclamations ou actions judiciaires. Dans la mesure où il est probable que l'événement futur survienne ou ne survienne pas et que l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge est consignée dans les états financiers de la Société. Au 30 juin 2023, aucune provision n'a été comptabilisée suite à l'évaluation par la Société et le cabinet juridique externe des passifs éventuels (2022 - aucune provision). L'effet éventuel du règlement de ces litiges sera comptabilisé lorsqu'il pourra être déterminé. Au 30 juin 2023, la Société n'a pas d'actif éventuel à présenter.

**TABLEAU 1: TABLEAU DES PRODUITS D'EXPLOITATION
ET DES CONTRIBUTIONS (non vérifié)**

pour le trimestre terminé le 30 juin

Produits d'exploitation

<i>(en milliers de dollars)</i>	T1		T1	
	2023		2022	
Droits d'entrée et programmes				
Sciences et technologie	528	\$	369	\$
Aviation et espace	255		220	
Agriculture et alimentation	269		232	
Ventes dans les boutiques	339		269	
Location des installations et concessions	237		60	
Stationnement	242		185	
Adhésion	244		164	
Activités de la Ferme	118		110	
Expositions itinérantes	39		28	
Autres Produits	29		74	
TOTAL	2 300	\$	1 711	\$

Contributions

<i>(en milliers de dollars)</i>	T1		T1	
	2023		2022	
Subventions et commandites	343	\$	318	\$
Autre contributions de la Société et des individus	375		90	
Contributions de la fondation	222		-	
TOTAL	904	\$	408	\$

TABLEAU 2: TABLEAU DES CHARGES (non vérifié)

Pour le trimestre terminé le 30 juin

(en milliers de dollars)	T1		T1	
	2023		2022	
Coûts du personnel	6 456	\$	6 114	\$
Amortissement des immobilisations	2 926		2 902	
Impôt foncier	805		835	
Frais de gestion immobilière	661		655	
Services Publics	552		504	
Services professionnels et spéciaux	537		417	
Matériaux et fournitures	528		574	
Réparation et entretien des bâtiments	383		179	
Services de protection	260		256	
Conception et affichage	205		106	
Boutique et commercialisation des produits	166		132	
Publicité	99		110	
Réparation et entretien du matériel	96		100	
Charges diverses	65		59	
Communication	48		55	
Déplacements	47		22	
Publication Charge divers	39		21	
Fourniture et matériel de bureau	33		24	
Fret, messagerie et camionnage	29		68	
Location de matériel	15		9	
Acquisition d'objets pour la collection	5		2	
Livres	2		1	
Loyer des immeubles	-		140	
Total	13,957	\$	13,285	\$